



52^{ème} COURSE DE COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA)

17^{ème} COURSE DE COTE VHC TROPHEE DES NATIONS

Règlements particuliers sportifs

Mémorial Christophe HENRY,

26/27/28 avril 2024

L'association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 26/27/28 avril 2024, avec le concours des Municipalités de Saint-Quirin et d'Abreschviller, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sarrebourg sud-Moselle, une épreuve de compétition automobile Nationale PEA dénommée :

52^{ème} COURSE de COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA) doublée de la 17^{ème} COURSE DE COTE VHC et du TROPHEE DES NATIONS

Cette compétition compte pour : le Championnat de France de la Montagne 1^{ère} Division, le Championnat de France féminin de la Montagne, le Trophée du jeune espoir de la Montagne, le trophée Lionel Régal, le Championnat de France de la Montagne VHC, le Championnat des courses de côte Production et Compétition de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro 7 en date du 22/01/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 170 en date du 26/02/2024.

Organisateur administratif

Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle

Président : M. Bernard VOGEL

Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY, mail : bernard.vogel@hotmail.com, tél 06/80/03/28/48

Organisateur technique

Ecurie du Donon

Présidente : Mme Brigitte BILLAT

Secrétariat de l'épreuve jusqu'au 25 avril 2024 : **Mme Patricia BILLAT, 8bis rue principale, EIGENTHAL, 57870 WALSHEID**, adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com Tél 06 81 93 38 51.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition nationale

Président du Collège des Commissaires :	M. Louis-Jean VILLARD	Licence n°12774	05/20
Commissaires Sportifs	M. Patrice COTTET	Licence n°8012	03/05
	M. Jean WAMBACH	Licence n°3030	03/06
	M. Jean-Charles BIDAL	Licence n°1625	03/05
	M. Bernard COUSIN	Licence n°6379	03/18
Directeur de course	M. Franck MADER	Licence n°187564	03/05
Directeur de course Adjoint	M. Frédéric PATOU	Licence n°5195	03/06
Directeur de course délégué au départ	M. David CLAUDE	Licence n°221403	03/08
Directeur de Course VHC	M. Daniel BLANQUIN	Licence N°1941	03/08
Directeur de course responsable Parc 1 scierie	M. Yves SEBILLOTTE	Licence n°2600	04/02
Directeur de course Parc 1 scierie	M. Olivier DEVAUX	Licence n°1751	03/14
Commissaire technique délégué	M. Serge PEGOLOTTI	Licence n°6047	16/03
Commissaires Techniques	M. Marc CHARBONNEAU	Licence n°47435	03/22
	M. Gérard PROTOIS	Licence n°1906	03/21
	M. Denis DERCHE	Licence n°33547	03/14
	M. Andreas RAUSCH	Lic.n°SPA 1098390	DSB
	M. Daniel HAEFFELIN	Licence n°126179	03/22
Délégué VHC	M. André OLIVIER	Licence n°1119	16/09
Médecins	Dr GUTZWILLER		
	Dr WIEDENKELLER		
Mise en place des moyens	M. Michel BILLAT		
Responsable de la zone de départ	M. Fabrice Van WONTERGHEM	Licence n°1183	03/14
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Bernard BUSSEREAU	Licence n°1503	03/06
	M ^{me} Elisabeth LOUIS	Licence n°1287	03/13
	M. Pascal FAIVRE	Licence n°18024	03/23
	M. Jean-Christophe LEROY	Licence n°5492	07/24
VHC			
Trophée des nations	M. Jean-Michel HENRY	Licence n°15551	03/08
Relations avec les médias	M. Marc HENRY	Licence n° 47944	03/99
Responsable des Commissaires	M. Cyril HABERMANN	Licence n°212897	03/06
Appel en pré grille	M. Paul-Alexandre SEGA	Licence n°141697	03/06
Chronométrateurs	M. Jean-Paul DURAND	Licence n°27683	05/03
	Mme Evelyne HOFFMANN	Licence n°252900	03/23
	Mme Françoise FRANCHI	Licence n°214894	03/05
	Mme CORINNE BEFFY	Licence N°27682	05/03
Observateur	M.	Licence n°	
Speakers	M. Pierre BARRE		
	M. Didier OHMER		
Classements	Patrick SOFT		
Sono	Sono France		
Secrétaire du meeting	M. Bernard VOGEL	Licence n°25203	03/06

Postes de commissaires : 17

Nombre de commissaires de route 34

1 extincteur à poudre ABC par poste, 20 extincteurs en réserve près la ligne de départ, 2 ambulances, dont 1 ASSU.

1 Equipe d'extraction, EXTRACK SMAB, Hervé Bailly + 2 personnes

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 18 avril 2024 à Minuit, cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le vendredi 19 avril 2024 à Minuit.

Vérifications administratives le vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 19h45 sous le chapiteau au lieu-dit de « la Scierie ». Un fléchage sera mis en place.

Vérifications techniques le vendredi 26 avril 2024 de 14h15 à 20h00 au lieu-dit « la scierie ». Un fléchage sera mis en place.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **samedi 27 avril à 8h00 et affichage des ordres de départ à la course (Série A-Série B).**

Briefing des commissaires et chefs de poste : **samedi 27 avril à 7h00 sous le chapiteau servant à la restauration à Lettenbach.**

Essais : Deux essais chronométrés

Deux essais chronométrés le **samedi 27 avril 2024** à partir de 8h00, (dans l'ordre décroissant des N°) de 8h00 à 11h00 et de 12h00 à 15h00.

Dimanche 30 avril, une montée facultative d'essais libres, de 7h30 à 8h15.

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

Course : 3 montées

- 1^{ère} montée le samedi 27 avril à la suite de la dernière séance d'essais chronométrés de l'épreuve moderne et avant 16h, (VHC, trophée des nations et concurrents étrangers)
- 1^{ère} montée CFM dimanche 28 avril à partir de 8h30 (sauf VHC, trophée des nations et concurrents étrangers)
- 2^{ème} montée le dimanche 28 avril à partir de 11h30 (CFM+VHC, trophée des nations et autres concurrents étrangers)
- 3^{ème} montée le dimanche 28 avril à partir de 15h00 (CFM+VHC, trophée des nations et autres concurrents étrangers)

Podium Championnat : le dimanche 28 avril à la fin de la troisième montée de course, sur la ligne de départ, pour les premiers de chaque série.

Remise des prix complète au parc 1 de la scierie.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage

Les chèques correspondant aux prix prévus par le règlement seront envoyés à chaque pilote.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : vendredi 26 avril à 20h00 à l'annexe de la Maison d'Enfants de Lettenbach.

Les réunions suivantes seront déterminées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 19h45 sous le chapiteau au lieu-dit de « la Scierie ». Des convocations individuelles seront envoyées aux concurrents. Les concurrents devront obligatoirement se présenter à l'heure qui sera fixée par convocation, ils devront être en possession de la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, du passeport technique (pour les concurrents français) et des titres de circulation de leur voiture.

Vérifications techniques le vendredi 26 avril 2024 de 14h15 à 20h00 au lieu-dit la scierie, un fléchage sera mis en place.

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Ainsi que l'autorisation de leur ASN pour les concurrents étrangers.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle **soit le vendredi 26 avril 2024 à 20h00.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la 1^{ère} réunion est fixée au **vendredi 26 avril 2024 à 20h00. Les autres réunions sont à la discrétion du Président du Collège.**

Pesage des voitures libre ou obligatoire, à l'entrée du parc 1 dit « de la scierie » pendant les vérifications techniques, et pendant toute la durée de la course.

Dans le cas de prêt et/ou location du véhicule, obligation de présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Timing : L'épreuve VHC de doublure, et les concurrents du Trophée des Nations partiront avant les concurrents du CFM à chaque montée, sauf pour la 1^{ère} montée dimanche 28 avril 8h30.

Navettes : Des navettes seront mises en place du parc 1 dit « de la scierie », à la grille de départ à Lettenbach, (maximum 2 mécaniciens par voiture engagée).

Parc concurrents : Que ce soit à Lettenbach ou au parc 1 dit « de la Scierie », un emplacement sera réservé pour chaque concurrent régulièrement inscrit. Il n'y aura pas d'électricité fournie au parc de la scierie ni à Lettenbach.

Les parcs seront ouverts à partir du **vendredi 26 avril 2024** dès 12h00 pour le **parc 1 dit « de la scierie », pour le parc 2 du « camping Domaine de la Sarre », et pour le parc 3 de Lettenbach.** Une personne de l'organisation accompagnera chaque concurrent à sa place dans chaque parc.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Patricia BILLAT, 8bis rue principale, EIGENTHAL, 57870 WALSHEID, adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com Tél 06 81 93 38 51.

Les droits d'engagement sont fixés à **620€**, réduits à **310€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, à **260€** pour les concurrents inscrits à l'année au CFM. Tarif préférentiel de **200€** réservé aux concurrents licenciés à l'ASAC Moselle et aux concurrents étrangers du Trophée des Nations.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement, chèque rédigé à l'ordre de l'ASAC Moselle, ou virement bancaire.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

Engagements reçus jusqu'au : jeudi 18 avril 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : Vendredi 19 avril 2024.

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant, libellé à l'ordre de l'ASAC MOSELLE :

3.2P LAISSEZ-PASSER

Les organisateurs attribueront à chaque pilote régulièrement engagé et prenant part à l'épreuve : 1 bracelet "pilote", 1 bracelet "mécanicien" et 1 bracelet "accompagnateur".

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre total maximum des voitures admises est fixé à 190.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, Ville d'Abreschviller, Ville de Saint Quirin, MOTUL**

Publicité optionnelle :

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : Départ à Lettenbach sur la D96, direction Saint Quirin, arrivée au lieu-dit « les Deux Croix ».

La course se déroulera en 3 montées OBLIGATOIRES, classement établi à l'addition des deux meilleurs temps. La non-participation à l'une ou plusieurs des trois montées devra être constatée par un commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20.

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les Deux Croix », 23m après la borne kilométrique N°22.

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ : 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course.

Parcs de départ : Parc 3 de la Maison d'Enfants Spécialisée (MES) pour les concurrents du Trophée des Nations, Parc 1 au lieu-dit « la scierie » à Abreschviller pour les « modernes », et Parc 2 au « Camping du Domaine de la Sarre » pour les VHC.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Modalités d'accès au départ :

Pour les pilotes occupant le parc 1 "la Scierie" et le parc 2 «camping du Domaine de la Sarre», l'accès se fera par les CD 44 et CD 96 jusqu'à la ligne de départ, en traversant le village d'Abreschviller en convoi sous escorte motorisée à l'avant et à l'arrière, et directement pour les concurrents occupant le parc 3 de la Maison d'Enfants de Lettenbach.

6.3P. FILE DE DEPART

Sur une file sur le CD 96 pour les pilotes du parc 1 "la Scierie" et du parc 2 dit « Camping ».

Sur une file en sortie parc de la MES pour les concurrents venant du parc 3 de Lettenbach, avant le CD96.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

- Parc 1 « Scierie » pour les concurrents CFM.
- Parc 2 «Camping » pour les concurrents du VHC au camping du Domaine de la Sarre.
- Parc 3 « Lettenbach » pour les concurrents du Trophée des Nations à la MES.

Les conducteurs seront appelés par les commissaires des parcs et devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet.

Les remorques devront être garées au lieu-dit « la scierie », dans le parc concurrents, un fléchage sera mis en place.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres. De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés se fera sur l'emplacement du concurrent dans le paddock. Interdiction de charger la voiture ou d'y effectuer une quelconque intervention avant la fin du délai de réclamation.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, pendant les essais, pendant le délai de réclamation après l'arrivée : **A l'entrée du parc concurrents de la scierie.**

Des QR codes seront affichés dans les parcs et permettront l'accès aux documents affichés sur les panneaux.

Les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à :

Lieu : rez-de-chaussée à l'Annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée à Lettenbach, du vendredi 26 avril 2024 à 14h00, au dimanche 28 avril 2024 jusqu'à 19h00.

Téléphone permanence n° **06 80 03 28 48**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CHG Saint Nicolas à SARREBOURG

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART**. L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

- **Prix :**

	GÉNÉRAL série A	GÉNÉRAL série B	GROUPE	CLASSE
1 ^{er}	500 €	500 €	520 €	280 €
2 ^{ème}	400 €	400 €	260 €	130 €
3 ^{ème}	300 €	300 €	130 €	
4 ^{ème}	200 €	200 €		
5 ^{ème}	100 €	100 €		
1 ^{ère} dame	280 €	280 €		
1 ^{er} jeune	280 €	280 €		

- **Coupes :**

Les coupes et les prix sont cumulables.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.

Les groupes ayant moins de 2 partants ne percevront pas de prix.

Seuls les prix de groupes et de classes seront attribués au groupe FC.

Les coupes seront distribuées de la façon suivante :

- 1 coupe au premier de chaque classe
- 1 coupe au premier de chaque groupe
- 1 coupe à la première féminine et au 1^{er} jeune (série A et série B)

- 1 coupe aux 3 premiers du classement général
- 3 coupes récompenseront des Commissaires de route par tirage au sort.

Les prix en espèces et les coupes sont cumulables.

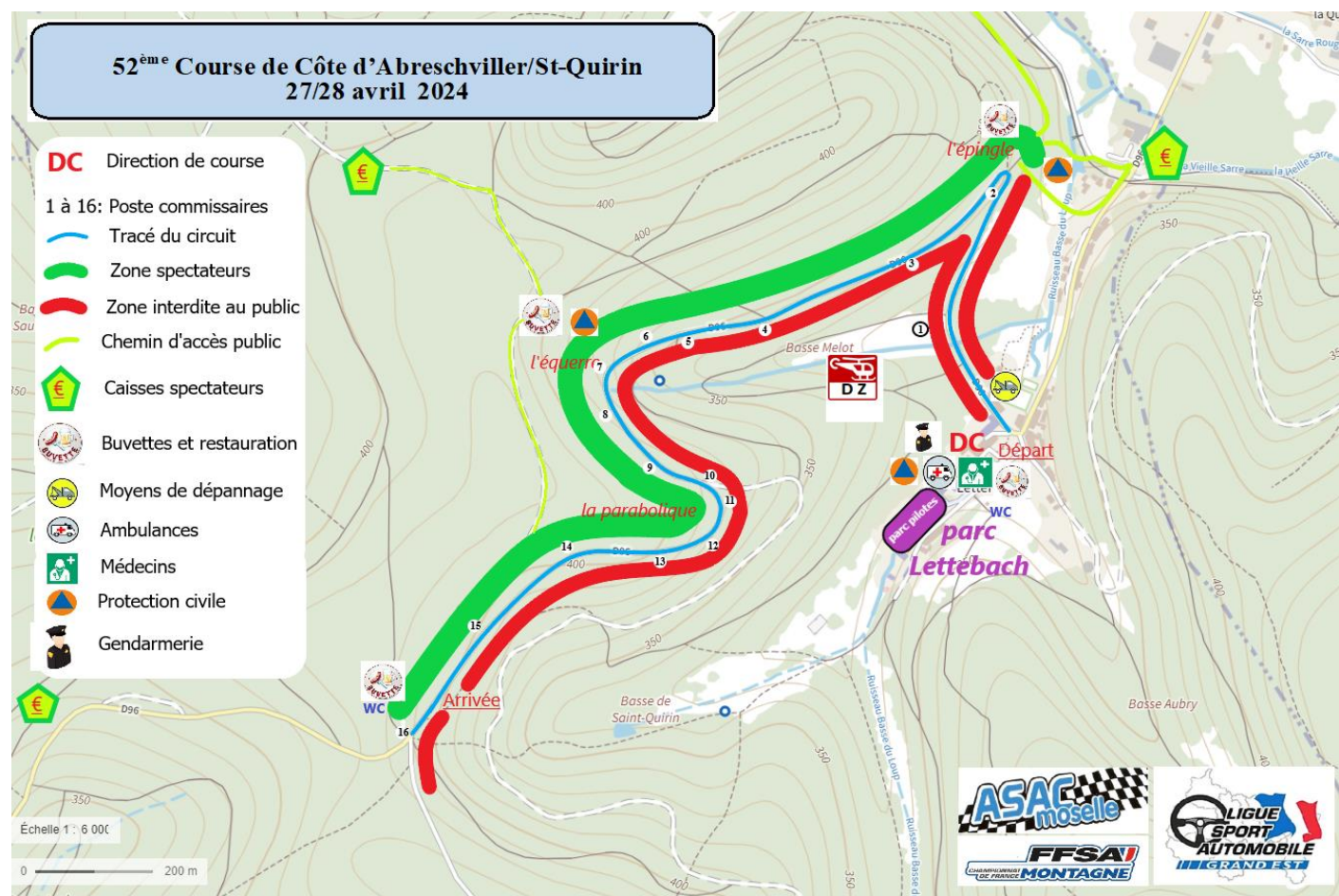
Un podium se tiendra le dimanche 28 avril 2024 après la troisième montée de course sur la ligne de départ pour les trois premiers de chaque série A et B.

La remise des prix aura lieu dans le parc concurrents P1 de la « Scierie » pour tous les concurrents.

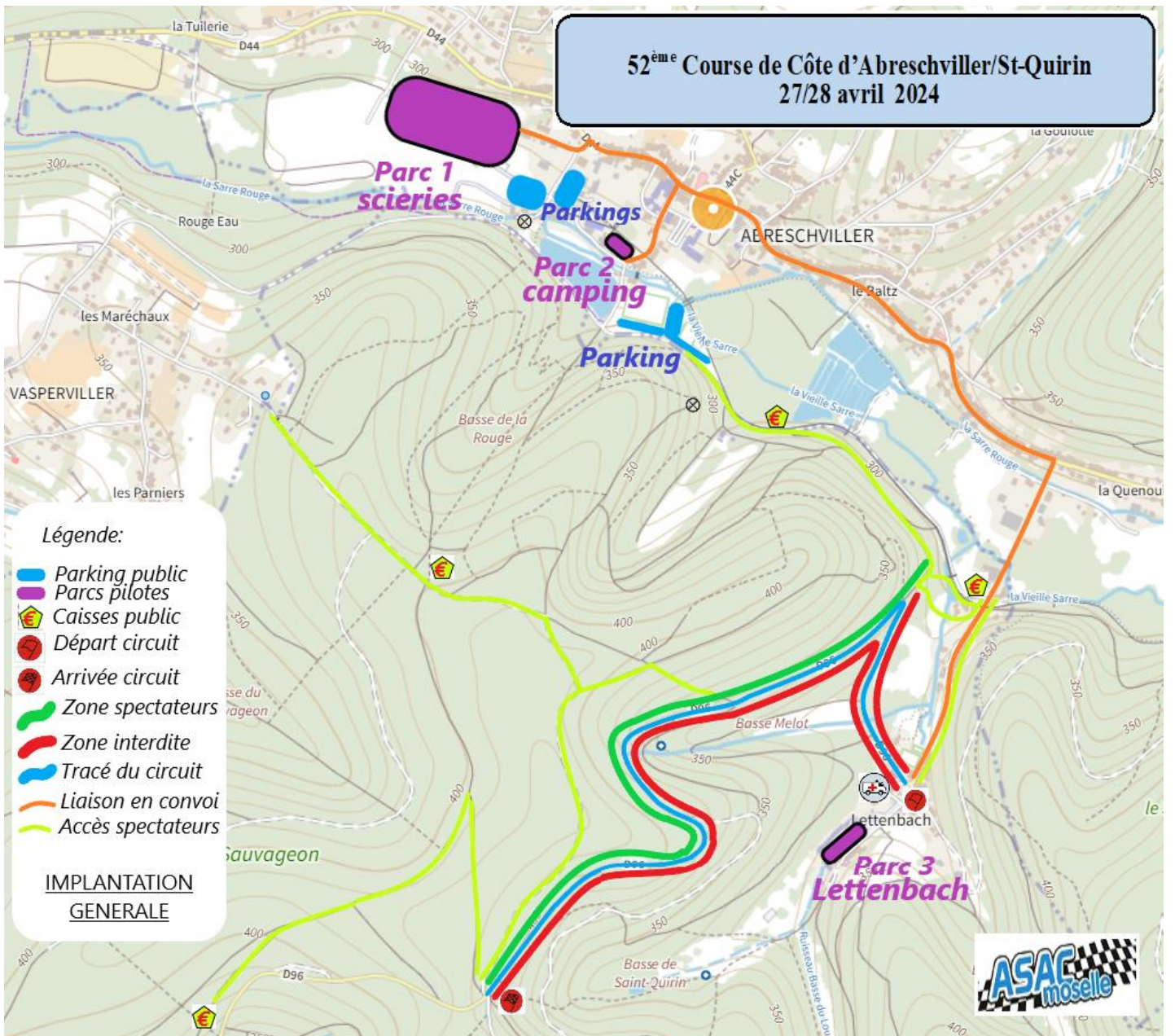
La remise des prix pour les commissaires aura lieu le samedi à 19h00, sous le chapiteau dédié à la restauration.

REMISE DES CHEQUES ET PALMARES :

Les chèques correspondant au classement des concurrents, ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier **au plus tard 15 jours après l'épreuve**. Pour les concurrents étrangers par virement, sous réserve de fourniture d'un RIB.



52^{ème} Course de Côte d'Abreschviller/St-Quirin
27/28 avril 2024



IMPLANTATION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION



17^{ème} Course de Côte d'Abreschviller St-Quirin VHC CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC

Règlement particulier sportif

26/27/28 avril 2024

Participation Etrangère Autorisée

Mémorial Christophe Henry

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 26/27/28 avril 2024, avec le concours des Municipalités de Saint-Quirin et d'Abreschviller, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de la Communauté de communes de Sarrebourg sud-Moselle, une épreuve de compétition automobile Nationale PEA dénommée : **52^{ème} COURSE de COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA) doublée de la 17^{ème} COURSE DE COTE VHC.**

Cette compétition compte pour : Le Championnat de FRANCE de la MONTAGNE VHC, 1^{ère} division, le Championnat de France Indice de Performance 2024.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro en date du 2024 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du 2024.

Organisateur administratif

Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle

Président : M. Bernard VOGEL

Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY, mail : bernard.vogel@hotmail.com, tél 06/80/03/28/48

Organisateur technique

Ecurie du Donon

Présidente : Mme Brigitte BILLAT

Secrétariat de l'épreuve jusqu'au 25 avril 2024 : Mme Patricia BILLAT, 8bis rue principale, EIGENTHAL, 57870 WALSHEID, adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com Tél 06 81 93 38 51.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. VHC ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. VH OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

Directeur de Course :

M. Daniel BLANQUIN

Licence n°1941 03/08

Commissaire Technique Responsable : M. André OLIVIER Licence n°1119 16/09

Chargé des Relations avec les Concurrents. M. Jean-Christophe LEROY Licence n° 5492 07/24

Un briefing écrit sera remis aux pilotes contre signature lors des vérifications administratives à la gare du petit train d'Abreschviller, **le vendredi 26 avril 2024 de 14h à 19h45**, un fléchage sera mis en place.

1.2P. VHC HORAIRES

Essais : Deux essais chronométrés

Deux essais chronométrés le samedi 27 avril 2024 à partir de 8h00, (dans l'ordre décroissant des N°) de 8h00 à 11h00, et de 12h00 à 15h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **samedi 27 avril 2024 à 7H50**.

Course : 3 montées

- 1^{ère} montée le samedi 27 avril à la suite de la dernière séance d'essais chronométrés de l'épreuve moderne (VHC, trophée des nations et concurrents étrangers)
- 2^{ème} montée le dimanche 28 avril à partir de 11h00 (+CFM+VHC, trophée des nations et concurrents étrangers)
- 3^{ème} montée le dimanche 28 avril à partir de 15h00 (+CFM+VHC, trophée des nations et concurrents étrangers)

1.2P. VHC VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 19h45**, sous le chapiteau au lieu-dit de « la Scierie ».

Vérifications techniques le **vendredi 26 avril 2024 de 14h15 à 20h00** au lieu-dit « la scierie », un fléchage sera mis en place.

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Ainsi que l'autorisation de leur ASN pour les Concurrents étrangers.

Dans le cas de prêt et/ou location du véhicule, présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le vendredi 26 avril 2024 à 20h00.

ARTICLE 2P. VHC ASSURANCES

Conforme à la règlement standard 2024 des courses de côte.

ARTICLE 3P VHC CONCURRENTS ET PILOTES

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
Mme Patricia BILLAT, 8bis rue principale, EIGENTHAL, 57870 WALSHEID,
adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com, Tél 06 81 93 38 51.

Le nombre total maximum de voitures admises est fixé à **190** y compris les modernes.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **230€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et réduits à **190€** pour les pilotes engagés à la saison à CFM CHALLENGE VHC.

Tarif préférentiel à **150€** pour les concurrents licenciés à l'**ASAC Moselle**.

Engagements reçus jusqu'au : Jeudi 18 avril 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : Vendredi 19 avril 2024.

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant, libellé à l'ordre de l'ASAC MOSELLE :

Tous les pilotes engagés dans une course de côte du Championnat de France de la Montagne VHC avec une voiture éligible, pourront prétendre marquer des points au dit Championnat.

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à comptabiliser des points aux classements du CFM VHC.

3.3P VHC LAISSEZ-PASSER

Les organisateurs d'une épreuve comptant pour le Championnat de France de la Montagne VHC attribueront à chaque pilote régulièrement engagé et prenant part à l'épreuve : 1 bracelet "pilote", 1 bracelet "mécanicien" et 1 bracelet "accompagnateur".

4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VHC VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 au total, modernes et VHC.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC.

Sont admises dans un classement séparé ; les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

• **Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Production"** (*Voitures fermées - Série B*)
GROUPE : 1-2-3-4-5-A-N-B atmosphérique (périodes J1 et J2)

• **Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Sport"** (*Voitures ouvertes-Série A*)
GROUPE : 6/7, 8/9, C, D, E

• **Hors Championnat de France de la Montagne VHC** Les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation

4.2P VHC CARBURANTS-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Les pneumatiques utilisés devront être conformes à l'annexe K, en fonction de la période de la voiture. Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Les pneumatiques utilisés devront être conformes à l'annexe K, en fonction de la période de la voiture.

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

4.3.P VHC NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P VHC DISPOSITIFS DE SECURITE

4.5P VHC EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité

ARTICLE 5P. VHC PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, Ville d'Abreschviller, Ville de Saint Quirin, MOTUL**

Publicité optionnelle :

ARTICLE 6P. VHC DEROULEMENT DE L'EPREUVE

6,1P VHC ESSAIS

Deux essais chronométrés prévus. Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

6.2P VHC CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre élargement, celui-ci fait office de briefing oral.

6.3P VHC COURSE

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : Départ à Lettenbach, sur la D96, en direction de Saint Quirin, arrivée au lieu-dit « les Deux Croix ».

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course support.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les Deux croix », 23m après la borne kilométrique N°22

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ : 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course.

Parc 2 VH : Camping « du Domaine de la Sarre », accessible dès **vendredi 26 avril 2024 à 14h00**.

Dans le parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200 € voire 400 € en leur absence**.

6.4P. VHC PARC FERME FINAL

Le parc fermé final se fera dans la structure de chaque concurrent jusqu'à la fin du temps prévu pour les réclamations.

6.5P. VHC TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- **Pendant les vérifications à l'entrée du parc de la scierie**
- **Pendant toute la durée de l'épreuve au camping « du Domaine de la Sarre ».**

- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ. Des QR codes seront affichés dans les parcs et permettront l'accès aux documents affichés sur les panneaux.

6.6P. VHC PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au rez-de-chaussée de l'annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée de Lettenbach du vendredi 26 avril à partir de 14h00 au dimanche 28 avril jusqu'à 19 h00.

N° de tél : 06/80/03/28/48

Centre de secours le plus proche : CHG St Nicolas SARREBOURG Tel : +33 3 87 23 24 25

ARTICLE 7P. VHC DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. VHC ESSAIS.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Deux essais chronométrés : le samedi 27 avril de 8h00 à 16h00 (2 montées chronométrées).

Une montée d'essai, chronométrée ou non, de bout en bout, est obligatoire pour être autorisé à participer à la course.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs

7.2P. VHC CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre élargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P. VHC COURSE

Les concurrents du VHC prendront le départ après les concurrents CFM.

Procédure de départ : feux tricolores.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et est recommandé aux pilotes **de voitures fermées**. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour. Toutes infractions à ces dispositions pourront entraîner des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

1^{ère} montée : samedi 30 avril à partir de 15h00

2^{ème} montée : dimanche 1^{er} mai à partir de 8h30 jusqu'à 11h00

3^{ème} montée : dimanche 1^{er} mai à partir de 12h00 jusqu'à 15h00

7.4P. VHC ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

7.5P VHC ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis aux concurrents de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. VHC PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. VHC CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La course se déroulera en 3 montées OBLIGATOIRES, classement sera établi à l'addition des deux meilleurs temps.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une montée de course devra être constatée par un commissaire technique. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront effectuer au moins 2 montées de course.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes dans le parc des concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou les camions.

Les voitures Classic de Compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur les 3 montées de course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général des voitures de production (Cat. 1)
- 1 Classement voitures de compétition (Cat. 2)
- 1 Classement par classe

ARTICLE 10P. VHC PRIX

10.2p PRIX

Catégorie 1 (voitures de production)

- 1^{er} 300 €
- 2^{ème} 200 €
- 3^{ème} 100 €
- 1^{er} de classe 150 € (à partir de 4 partants)

Catégorie 2 (voitures de compétition) :

- 1^{er} 300 €
- 2^{ème} 200 €
- 3^{ème} 150 €
- 1^{er} de classe 150 € (à partir de 4 partants)

10.5P VHC REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 28 avril à l'issue de la course **dans le camping du « Domaine de la Sarre ».**

10.6P VHC REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Le chèque correspondant au classement du concurrent, ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier au plus tard 3 jours après l'épreuve. Pour les concurrents étrangers, **un paiement par virement pourra être effectué, sous réserve de la fourniture d'un RIB.**



**52^{ème} Course de Côte d'Abreschviller-Saint Quirin
26/27/28 avril 2024**

**Participation Etrangère Autorisée
REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**

Trophée des Nations

**PROGRAMME DE LA COURSE « TROPHEE DES NATIONS
HORAIRE- INFORMATIONS**

A) HORAIRE

Clôture des engagements : Judi 18 avril 2024 à minuit

Publication de la liste des engagés : Vendredi 19 avril 2024

Vérifications administratives & techniques : Vendredi 26 avril de 14h00 à 20h00

Course : 3 montées

- 1^{ère} montée le samedi 27 avril 2024 dès la fin des essais des voitures de l'épreuve moderne

- 2^{ème} montée le dimanche 28 avril 2024 à partir de 11h00, après CFM et VHC
- 3^{ème} montée le dimanche 28 avril 2024 à partir de 15h00, après CFM et VH

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émarginement, celui-ci fait office de briefing oral.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 27 avril à 7h50 et affichage des ordres de départ à la course : parc de Lettenbach

Briefing des commissaires et chefs de poste : samedi 27 avril 7h00 sous le chapiteau près de la chapelle de Lettenbach.

Un briefing destiné aux pilotes sera remis contre émarginement lors des vérifications administratives.

Liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais affichée le samedi 27 avril à 7h50. Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 27 avril à 16 h 00.

Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

- Samedi 27 avril 2024 à 7h50 au parc 3 de la Maison d'enfants de Lettenbach. **Des QR codes seront affichés dans le parc et permettront l'accès aux documents affichés sur les panneaux.**

Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Affichage des résultats officiels provisoires : parc concurrents de Lettenbach à l'issue de la 3^{ème} montée

Remise des prix pour tous les concurrents : Dimanche 28 avril après le podium des concurrents du CFM sur la ligne de départ

Tableau officiel d'affichage : Pendant toute l'épreuve : parc de Lettenbach

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique, ainsi que l'autorisation de leur ASN.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle administratif, soit le vendredi 26 avril 2024 à 20h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la **première réunion est prévue le vendredi 26 avril 2024 à 20 h 00.**

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

Art.1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 26/27/28 avril 2024, sous le haut patronage du Conseil Régional Grand Est, du Département de la Moselle, et de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Sud Moselle, une épreuve de sport automobile nationale avec participation étrangère autorisée dénommée :

52^{ème} COURSE de COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA) doublée de la 17^{ème} COURSE DE COTE VHC et du Trophée des Nations.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° en date du 2024 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du 2024.

Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale sauf pour :

Directeur de Course :

Franck MADER licence N°187564 03/23

Commissaire Technique : Andreas RAUSCH licence N°SPA 1098390 DSB
Chargé des Relations avec les Concurrents : Jean-Michel HENRY licence N°15551 03/08

Affichage de la liste des concurrents **autorisés à prendre part aux essais le samedi 27 avril à 7h50 et affichage des ordres de départ à la course :**

Briefing des pilotes : Ecrit remis aux vérifications administratives contre émargement du pilote.

Essais chronométrés : Samedi 27 avril 2024 à l'issue des VHC

Course :

1 ^{ère} Montée	Samedi 27 avril 2024 après les VHC
2 ^{ème} Montée	Dimanche 28 avril 2024 après les VHC
3 ^{ème} Montée	Dimanche 28 avril 2024 après les VHC

Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Affichage des résultats officiels provisoires : Dimanche 28 avril 2024 dans le parc concurrents 3 à l'issue de la 3^{ème} montée.

Parc fermé : A l'issue de la dernière montée de course dimanche, les voitures seront considérées en parc fermé dans leurs parcs concurrents respectifs pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

Art.1.3p. VERIFICATIONS

Administratives : vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 19h45, sous le chapiteau au lieu-dit de « la Scierie ». Un fléchage sera mis en place.

Techniques : vendredi 26 avril 2024 de 14h15 à 20h00 au lieu-dit la scierie, un fléchage sera mis en place.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle, soit vendredi 26 avril 2024 à 20h00.

Art.1.3.5p Pesées

Le pesage des véhicules se fera au parc 1 dit « la Scierie ».

Des pesées libres seront effectuées le samedi matin

Art.1.5p. Dispositions particulières

Voir Règlement Particulier de l'épreuve nationale.

Art.2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Art.3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Art.3.1p. Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Patricia BILLAT, 8bis rue principale, EIGENTHAL, 57870 WALSHEID,

adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com, Tél 06 81 93 38 51.

La clôture des engagements est fixée au **jeudi 18 avril 2024 à minuit**, cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à **400€**, réduits à **200€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement, chèque rédigé à l'ordre de l'ASAC Moselle, ou virement bancaire.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre total d'engagements enregistrés pour la compétition est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

Engagements reçus jusqu'au : Jeudi 18 avril 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : Vendredi 19 avril 2024

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant, libellé à l'ordre de l'ASAC MOSELLE

IBAN : FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566

BIC : CMCIFR2A

Code banque : 10278

Numéro de compte 00020091545 66

Code guichet : 05432

3.2P LAISSEZ-PASSER

Les organisateurs attribueront à chaque pilote régulièrement engagé et prenant part à l'épreuve : 1 bracelet "pilote", 1 bracelet "mécanicien" et 1 bracelet "accompagnateur".

Art.4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art.4.1p. Voitures admises

Le nombre maximum de voitures admises est fixé à 30.

Sont admises les voitures selon le tableau ci-dessous.

Le Trophée des Nations est ouvert aux voitures :

Groupe N (& R1 inclus)

Classe 1 jusqu'à 1400cc
Classe 2 de +1400cc à 1600cc
Classe 3 de +1600cc à 2000cc
Classe 4 + de 2000cc

Groupe A (WRC, Super 1600, R2 & R3 inclus)

Classe 5 jusqu'à 1400cc
Classe 6 de +1400cc à 1600cc
Classe 7 de +1600cc à 2000cc
Classe 8 + de 2000cc

Groupe S20 (S2000 Circuit & Rallye confondus, R4 & R5 inclus) confondu)

Classe 9 jusqu'à 1600cc
Classe 10 de +1600cc à 2000cc
Classe 11 de +2000cc à 3000cc
Classe 12 + de 3000cc

Groupe GT (GT2, GT3, & R-GT

Classe 13 jusqu'à 2000cc
Classe 14 de +2000cc à 3500cc
Classe 15 + de 3500cc

Groupe E1 – National/E1 – FIA/E1 – EX (Voitures expérimentales)

Groupe E2 - SH

Classe 22 jusqu'à 1600cc
Classe 23 de +1600cc à 2000cc
Classe 24 de +2000cc à 3000cc
Classe 25 + de 3000cc

Classe 26 jusqu'à 1600cc
Classe 27 de +1600cc à 2000cc
Classe 28 de +2000cc à 3000cc
Classe 29 de + de 3000cc

Groupe E2 – SC/CN/C3

Classe 30 jusqu'à 1600cc
Classe 31 de +1600cc à 2000cc

Groupe E2 – SS/D/E (voitures non suralimentées)

Classe 34 jusqu'à 1600cc
Classe 35 de +1600cc à 2000cc

Classe 32 de +2000cc à 2500cc(C3)
Classe 33 de 2500 à 3000cc (CN)

Classe 36 jusqu'à 2000cc (F3)
Classe 37 de 2000 à 3000cc

Groupe CM

Classe 38 jusqu'à 1003cc

Attention : Aucun coefficient de calcul de cylindrée appliqué pour les voitures des groupes R3T (jusqu'à 1620cc) et R3D (jusqu'à 2000cc)

Art.5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, Ville d'Abreschviller, Ville de Saint Quirin, MOTUL**

Publicité optionnelle :

Art.6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Art.6.1P. Parcours

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : D96, direction Saint Quirin, entre la sortie du hameau de Lettenbach et l'arrivée au lieu-dit « les Deux Croix ».

La course se déroulera en 3 montées OBLIGATOIRES, classement établi à l'addition des deux meilleurs temps. La non-participation à l'une ou plusieurs des trois montées devra être constatée par un commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les Deux Croix », 23m après la borne kilométrique N°22

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ : 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course.

Parc de départ : Lettenbach, parc 3, parkings de la MES (maison d'Enfants Spécialisée)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Modalités d'accès au départ.

Les pilotes du Trophée des Nations occupant le parc 3 "Lettenbach", l'accès est direct, ce parc se situant à quelques dizaines de mètres du départ de la course.

6.3P. FILE DE DEPART

Sur la route séparant le parking de la MES (Maison d'Enfants Spécialisée) de Lettenbach au CD 96 pour les pilotes du parc "Lettenbach".

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre total d'engagements enregistrés pour la compétition est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**. (classement avec les deux meilleures montées additionnées)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les concurrents du Trophée des Nations seront regroupés au :

- Parc 3 de Lettenbach :

Ce parc est situé dans le hameau de Lettenbach sur les parkings des bâtiments de la Maison d'Enfants Spécialisée (MES). Ce parc est obligatoire pour le Trophée des Nations, **il sera accessible à partir du vendredi 26 avril à 12h00. Il n'y aura pas d'électricité fournie au parc à Lettenbach.**

Les remorques devront être garées au lieu-dit « la scierie », à l'entrée d'Abreschviller, un fléchage sera mis en place.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres. De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés se fera sur l'emplacement du concurrent. Interdiction de charger la voiture ou d'y effectuer une quelconque intervention avant la fin du délai de réclamation.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc : **au parc concurrents de Lettenbach**
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : **au parc concurrents de Lettenbach**
- Les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ. Des QR codes seront affichés dans les parcs et permettront l'accès aux documents affichés sur les panneaux.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à :

Lieu : rez-de-chaussée à l'Annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée à Lettenbach, du vendredi 26 avril 2024 à 14h00, au dimanche 28 avril 2024 jusqu'à 19h00.

Téléphone permanence n° **06 80 03 28 48**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CHG Saint Nicolas à SARREBOURG

Téléphone N° 03 87 23 24 25

Art.7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Les concurrents du Trophée des Nations prendront le départ :

1 ^{ère} Montée	Samedi 27 avril 2024 à l'issue des VHC
2 ^{ème} Montée	Dimanche 28 avril 2024 à l'issue des VHC
3 ^{ème} Montée	Dimanche 28 avril 2024 à l'issue des VHC

Procédure de départ : feux tricolores

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes.

Art.9P. CLASSEMENTS

Art.9.1p.

L'épreuve se disputera en trois montées obligatoires. Le classement s'effectuera **sur les deux meilleures montées de course.**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :

Classement scratch du Trophée des nations.

Classements par classes.

Art.10P.PRIX

Art.10.1p. Prix:

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT GENERAL		
1er	400€	
2ème	300€	
3ème	220€	Si plus de 10 partants

Art.10.2p. Coupes :

Une coupe sera remise aux 3 premiers du classement général et aux premiers de chaque classe.

Art.10.3p. Remise des Prix et coupes :

La remise des prix aura lieu en public, sous forme d'un podium, le dimanche 28 avril à l'issue du délai de réclamation sur la ligne de départ à Lettenbach après les podiums du CFM.

10.4p. Remise des prix :

Le chèque correspondant au classement du concurrent, ainsi que le palmarès seront envoyés par

courrier au plus tard 3 jours après l'épreuve. Pour les concurrents étrangers, un paiement par virement pourra être effectué, sous réserve de la fourniture d'un RIB.